



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie et commerce extérieur : personnel

Question écrite n° 57867

Texte de la question

M Jean-Yves Cozan attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur les préoccupations des ingénieurs de l'industrie et des mines qui constituent le principal corps technique de fonctionnaires de DRIRE et qui assurent au sein des services de son ministère des tâches de tout niveau en matière de sécurité industrielle, de protection de l'environnement et de développement économique. Leur statut, qui date de 1985, est devenu totalement obsolète et conduit à un blocage précoce de leur carrière. Les intéressés attendent impatiemment l'élaboration d'un nouveau statut tenant compte de l'évolution de leurs missions et leurs responsabilités. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour répondre à leurs préoccupations concernant notamment la perte des ingénieurs vers le secteur privé et les difficultés actuelles de recrutement.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur sont tout naturellement attentifs à la situation des ingénieurs de l'industrie et des mines qui jouent un rôle prépondérant au sein du milieu industriel de notre pays. C'est ainsi que, afin de mieux prendre en compte l'importance et la complexité des missions exercées par ces agents, le ministère de l'industrie et du commerce extérieur a obtenu, en 1992, la création de nouveaux emplois fonctionnels pour certains d'entre eux, qui bénéficieront ainsi d'un gain indiciaire non négligeable. Les arrêtés correspondants sont en cours de signature. De plus, ainsi que les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur l'ont indiqué aux représentants du syndicat majoritaire, une étude est actuellement en cours visant à proposer des mesures concourant à l'amélioration souhaitée dans le déroulement de leur carrière. L'évolution de ce dossier fait l'objet de contacts réguliers entre les représentants de ces personnels et les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, dans le cadre d'un échéancier arrêté d'un commun accord. Enfin, à l'occasion des prochaines discussions au sein de la fonction publique sur l'évolution des corps de la catégorie A, les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur apporteront un ferme soutien à ces demandes, amplement justifiées par les responsabilités que les ingénieurs de l'industrie et des mines exercent à une époque où les notions de développement industriel, de sécurité et d'environnement prennent une place accrue.

Données clés

Auteur : [M. Cozan Jean-Yves](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57867

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2177